

MISE EN GARDE

Sous peu va s'ouvrir le procès des dirigeants actuels. Comme déjà dénoncé par de nombreux juristes, parlementaires, journalistes, etc., ceux qui se prétendent "gouvernement" sont des imposteurs, usurpateurs de titres et fonctions, et vont bientôt être arrêtés et jugés. L'opération militaire à cet effet est IMMEDIATE ! Il s'ensuit naturellement que TOUTES les lois, décrets, arrêtés ou ordonnances, promulgués depuis le 2 février 2008 sont illégales.

En effet, conformément à la loi française, le Traité de Lisbonne a fait disparaître la constitution et donc la république, exigeant donc la rédaction d'une nouvelle constitution par la souveraineté du peuple, ce qui ne peut être réalisé que sous forme d'une "Transition". Celle-ci a été proclamée en 2015, et est devenue depuis cette date l'autorité légitime de la France. Elle s'est manifestée lors du déclenchement de l'opération "Covid", notifiant un "rappel à la loi" aux principaux responsables administratifs, dès octobre 2020, les avertissant que l'accomplissement d'ordres à l'évidence dépourvus de fondement légitime, ordonnés ou accomplis, engageaient directement leur responsabilité civile et pénale. Ce "rappel de la loi", adressé par lettre physique et nominativement, en recommandé, à des dizaines de milliers de responsables administratifs des principales institutions nationales a été respecté par un grand nombre d'entre eux. Mais il semble que le programme de destruction mentale des enfants lancé par la théorie du genre a été relancé par monsieur **Pap N'diaye** en dépit de cette sommation. De nombreux parents ont déjà dû placer leurs enfants sous traitement psychiatrique. Tous les complices ou subordonnés de ce personnage vont être poursuivis.

Afin de limiter le préjudice sur les enfants : **dès réception de la présente, le directeur ou responsable de l'établissement est sommé d'annuler tous les programmes de "Drag Queen", transgenre, transsexuels, toutes les propagandes LGBT, et d'afficher la présente circulaire sur les panneaux d'affichage afin que tous les enseignants puissent en prendre connaissance.**

Cette mise en demeure prend effet dès réception et tout enseignant qui n'en tiendrait pas compte figurerait aussitôt sur la liste des personnes inculpées.

Rappel :

1. La véritable autorité publique légitime de France, conformément au bloc constitutionnel, est le « Peuple Souverain », représentée depuis sa proclamation par un Conseil National de Transition déclaré à l'ONU en 2015, qui est dès lors la SEULE AUTORITÉ PUBLIQUE LÉGITIME DE LA NATION SELON LA Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789.
2. Que les dirigeants illégaux installés au pouvoir **participent à un plan génocidaire mondial et que leur mission, en sus de participer aux vaccinations visant à stériliser la population et détruire la prochaine génération, est aussi de provoquer une dissonance cognitive chez les enfants par l'usage de la théorie du genre, comme d'anéantir les valeurs de droit et de liberté qui ont fait la réputation de la France.**
3. Juridiquement, la RÉPUBLIQUE n'est plus qu'une croyance et donc une autorité ILLÉGITIME !

Dès lors, compte tenu des éléments qui vous sont ici notifiés, vous ne pourrez plus faire prévaloir votre ignorance, pas plus que ne sont parvenus à le faire les collaborateurs nazis lors du procès de Nuremberg.

Les Français accompagnés de la force publique, veulent retrouver un état de droit. Si vous appliquez les ordres d'un gouvernement illégitime, au mépris du Droit et des droits fondamentaux des Français, vous vous en rendez complice, et risquez d'être traduit devant un tribunal militaro-populaire ; Au minimum, vous serez poursuivi(e) pour "ATTEINTES ARBITRAIRES AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES" (pour les dépositaires de l'autorité publique ou les chargés de mission de service public : 7 ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende, jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle et 450.000 euros d'amende, (art. 432-4, code pénal). Du fait de cette "Mise en garde", vous figurez désormais sur nos listes.

A une époque où les traîtres à la nation française abondent pour obtenir des privilèges de la république, les subsides des corrupteurs ou les bonnes grâces des criminels ayant usurpé le pouvoir, il est bon de rappeler que l'histoire a montré que toutes les tentatives de ce genre ont échoué et qu'au moment du sauve-qui-peut général les comparses sont abandonnés à leur sort.

Le Conseil National de Transition

En savoir plus : <https://www.demosophie.com>